



# Animation régionale du Plan National d'Actions Pies-grièches en région Grand Est Bilan 2022

Avec le soutien financier de :



Cofinancé par  
l'Union européenne






Agir pour  
la biodiversité



Agir pour  
la biodiversité

**COORDINATION :**

GRAND EST & CHAMPAGNE- ARDENNE	LORRAINE	ALSACE
 <p><b>Agir pour la biodiversité</b></p>		 <p><b>Agir pour la biodiversité</b></p>
<p><b>Marie DELIGNY</b> Chargée de mission Ferme des Grands Parts – D13 51290 OUTINES Tel. : 03.26.72.54.47 <a href="mailto:marie.deligny@lpo.fr">marie.deligny@lpo.fr</a></p>	<p><b>Anthony BUTTET</b> Chargé de mission Le Fort 55140 CHAMPOUGNY Tel. : 06.21.15.40.69 <a href="mailto:lorraine_association_nature@yahoo.fr">lorraine_association_nature@yahoo.fr</a></p>	<p><b>Delphine LACUISSE</b> Chargée de mission 1 rue du Wisch 67560 ROSENWILLER Tel. : 03.88.22.07.35 <a href="mailto:delphine.lacuisse@lpo.fr">delphine.lacuisse@lpo.fr</a></p>

**PARTENAIRES TECHNIQUES :**

**LPO coordination Grand Est**



**OFB**



**GTV Grand Est**



**Chambre d'agriculture de la Haute-Marne**



Ce rapport fait le bilan des actions menées sur les Pies-grièches grise et à tête rousse dans la région Grand Est et reprend des éléments des rapports suivants :

- BUTTET A. (2022) – Bilan des actions dans le cadre du Plan régional d'action Pie-grièche en Lorraine -Rapport d'activités 2022 - LOANA. 31 pages.
- GILLIS M., 2022 - Pie-grièche grise. Identification des sites d'hivernage en Alsace dans le cadre du Plan Régional d'Actions - Période 2011-2022. DREAL Grand-Est - LPO Alsace : 31 p.

**Référence : LPO Champagne-Ardenne (2023). Animation régionale du Plan national d'actions Pies-grièches en région Grand Est – Bilan des actions menées en 2022. 30p.**

## SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>TABLE DES FIGURE</b> .....	<b>3</b>
<b>1. INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>2. CONNAISSANCE ET SUIVI</b> .....	<b>6</b>
2.1. Suivi de la reproduction .....	6
2.1.1. Recensement de la population de Pie-grièche à tête rousse.....	6
2.1.2. Recensement de la population de Pie-grièche grise .....	12
2.2. Hivernage et transit migratoire de la Pie-grièche grise.....	17
<b>3. ETUDES</b> .....	<b>18</b>
3.1. Identification des zones d'hivernage en Alsace .....	18
<b>4. GESTION, RESTAURATION, PROTECTION</b> .....	<b>21</b>
4.1. Restauration des habitats .....	21
4.2. Préservation de la ressource alimentaire.....	22
4.3. Valorisation de la synergie entre les activités agricoles et la présence des pies-grièches ...	23
4.4. MAEC.....	24
<b>5. COMMUNICATION, VALORISATION</b> .....	<b>24</b>
5.1. Animations .....	24
5.2. Sensibilisation des propriétaires .....	25
<b>6. ANIMATION/COORDINATION</b> .....	<b>25</b>
6.1. Animation nationale.....	25
6.2. Animation régionale.....	25
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>27</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>28</b>
Annexe 1 : Compte-rendu du comité technique de la déclinaison régionale.....	28

## TABLE DES FIGURE

Carte 1 : Maillage de prospection en faveur de la Pie-grièche à tête rousse en Lorraine .....	7
Carte 2. Répartition des territoires de Pie-grièche à tête rousse à la maille 2x2 km selon le statut de reproduction.....	10
Carte 3. Maillage de prospection en faveur de la Pie-grièche grise en 2022.....	13
Carte 4. Répartition des territoires de Pie-grièche grise à la maille 2x2 km selon le statut de reproduction.....	16
Carte 5. Répartition des observations de Pie-grièche grise de 2011 à 2022 au sein des différentes régions naturelles d'Alsace (Réalisation : LPO Alsace, extrait de GILLIS, 2022).....	20
Carte 6. Localisation des territoires d'actions en faveur de la TVB avec un enjeu « pies-grièches » ...	21
Figure 1. Évolution du nombre de territoires en fonction du statut de reproduction dans le secteur du Saintois entre les suivis 2014-2017 et 2022 (Réalisation : LOANA, extrait de BUTTET, 2022).....	8
Figure 2. Comparaison des nombres de territoires, couples, couples reproducteurs et jeunes en 2022 avec des années antérieures à pression d'observation similaire ou proche .....	12
Figure 3. Évolution du nombre de territoires en fonction du statut de reproduction dans une partie du Bassigny haut-marnais entre 2009, 2017 et 2022.....	14
Figure 4. Comparatif du nombre de communes fréquentées entre les hivers 2011/2012 et 2021/2022 par la Pie-grièche grise .....	17

Figure 5. Échanges lors de la session de formation de décembre 2022 ©M.Deligny .....	23
Figure 6. Bilan des éléments conventionnés dans le cadre de l'écolabel depuis sa création.....	23
Figure 7. Article paru dans le journal local ©l'Est Républicain .....	24
Tableau 1. Synthèse des résultats de la reproduction de la Pie-grièche à tête rousse en 2022 sur la Lorraine (Réalisation : LOANA, extrait de BUTTET, 2022) .....	9
Tableau 2. Liste des communes occupées en 2022 par la Pie-grièche à tête rousse durant la période de nidification.....	11
Tableau 3. Liste des communes occupées en 2022 par la Pie-grièche grise durant la période de nidification.....	15
Tableau 4. Récapitulatif du nombre de données d'hivernage en fonction des différents sites de protection (Réalisation : LPO Alsace, extrait de GILLIS, 2022) .....	19
Tableau 5. Nombre de données de Pie-grièche grise recensées dans les diverses régions naturelles d'Alsace (Réalisation : LPO Alsace, extrait de GILLIS, 2022).....	19

## 1. INTRODUCTION

Les pies-grièches connaissent depuis plusieurs décennies un déclin de leurs populations qui selon les espèces est plus ou moins prononcé. Plusieurs facteurs sont avancés : évolution des pratiques culturales, recul de l'élevage, défrichement, etc. À ces menaces rencontrées sur les sites de reproduction, s'ajoutent celles présentes sur les aires d'hivernage et les voies de migration et dont les connaissances restent encore aujourd'hui très lacunaires.

Pour tenter d'enrayer la chute des effectifs et la contraction parfois spectaculaire des aires de nidification, un Plan National d'Actions (PNA) fut rédigé en 2013 (Lefranc & Issa, 2013). Le PNA comprend trois axes de travail :

- Amélioration des connaissances (répartition et effectifs des deux espèces, états de conservation des biotopes, causes de régression...);
- Conservation et restauration des biotopes ;
- Sensibilisation des acteurs concernés et du grand public (promouvoir l'agriculture extensive...).

Bien que non validé, ce « premier PNA » a toutefois permis l'émergence de dynamique régionale sous l'égide de déclinaisons régionales du plan. Ce fut le cas en Lorraine, en Champagne-Ardenne et en Alsace (PRA Alsace couvrant la période 2012-2016, Buchel, 2012).

Sur la dynamique lancée depuis plusieurs années dans le Grand Est, les opérations se sont multipliées de nouveau en 2022 sur les noyaux de populations de la Pie-grièche grise et de la Pie-grièche à tête rousse. L'actualisation des connaissances a constitué un axe de travail prioritaire afin de pouvoir enchaîner sur des actions de préservation de diverses natures.

Ce rapport synthétise le travail mené au cours de l'année 2022 dans la région Grand Est sous la coordination de la LPO Alsace, Lorraine Association Nature et la LPO Champagne-Ardenne.

## 2. CONNAISSANCE ET SUIVI

### 2.1. Suivi de la reproduction

Dans l'optique d'une harmonisation des suivis, l'année 2022 marque l'application d'une méthode de recensement qui s'appuie fortement sur les préconisations émises dans le Plan National d'Actions (Lefranc & Issa, 2013), à savoir une prospection sur des mailles 2x2 km sans toutefois retenir le sous-découpage en maille de 500x500m avec tirage au sort, adapté seulement dans les secteurs à forte densité. Dans le contexte régional, les populations pouvant être qualifiées de petites, le choix s'est davantage porté sur une couverture de tous les espaces jugés favorables (selon l'écologie des espèces) au sein des mailles 2x2 km.

La construction du maillage repose sur les données historiques géoréférencées récentes (pas de temps de moins de 10 ans). À partir de ce jeu de données de référence, s'applique successivement :

- Une sélection des communes recueillant au moins une mention,
- Puis une sélection des mailles 2x2 km couvrant les communes sélectionnées,
- Puis, les mailles très incomplètes, à couvert forestier important, à habitats ouverts non-propices ou en très faibles surfaces sont écartées.
- Enfin, un degré de priorité est attribué aux mailles restantes dites propices selon les éléments suivants :
  - Bastions, habitats favorables présents en très forte proportion => maille prioritaire
  - Données sporadiques, habitats favorables en proportion moyenne => maille secondaire

Si l'objectif est bien de couvrir l'ensemble des mailles propices, cet indice de priorité permet néanmoins de privilégier dans un premier temps les inventaires sur les mailles prioritaires ou bastions forts et, si les moyens tant humains que financiers le permettent, de poursuivre sur les mailles secondaires.

#### 2.1.1. Recensement de la population de Pie-grièche à tête rousse

Objectif :

Les efforts de prospection se sont concentrés en Lorraine, qui accueille actuellement la population la plus importante du Grand Est. Cinq années se sont écoulées depuis le dernier recensement exhaustif conduit en 2017. Une actualisation des connaissances méritait d'être engagée. Pour ce faire, les prospections se sont portées sur 85 mailles sélectionnées d'après les données historiques depuis l'année 2014 : 31 mailles prioritaires centrées sur le bastion du Saintois et 54 mailles secondaires réparties sur le reste de la Lorraine, dont une majorité sur le secteur dit de « l'Ouest Vosgien ».

Les inventaires se déroulent en deux phases comprises entre mai et juillet avec une pause dans la dernière décade de juin lorsque la couvaison bat son plein et que l'activité des adultes se fait plus discrète. Cette méthode permet lors d'un premier passage de repérer les cantonnements et de confirmer par la suite la reproduction et le nombre de jeunes par couple. L'objectif étant de pouvoir comparer les résultats avec les précédents recensements.

Pie-grièche à tête rousse - enquête 2022  
Lorraine



Maille 2x2 km Pie-grièche à tête rousse [85]

- Prioritaire [31]
- Secondaire [54]

□ Limite départementale

Réalisation : LPO Champagne-Ardenne  
Source : Produced using Copernicus  
data and information funded by the  
European Union - EU-DEM layers, Corine  
Land Cover 2000

0 10 20 30 40 50 km



Carte 1 : Maillage de prospection en faveur de la Pie-grièche à tête rousse en Lorraine

Résultats :

- Enquête en Lorraine<sup>1</sup> conduite par LOANA

Bastion du Saintois : 24 territoires identifiés dont 16 couples producteurs ayant mené 55 jeunes à l'envol. Ainsi, le succès de production s'élève à 3,44 jeunes / couple.

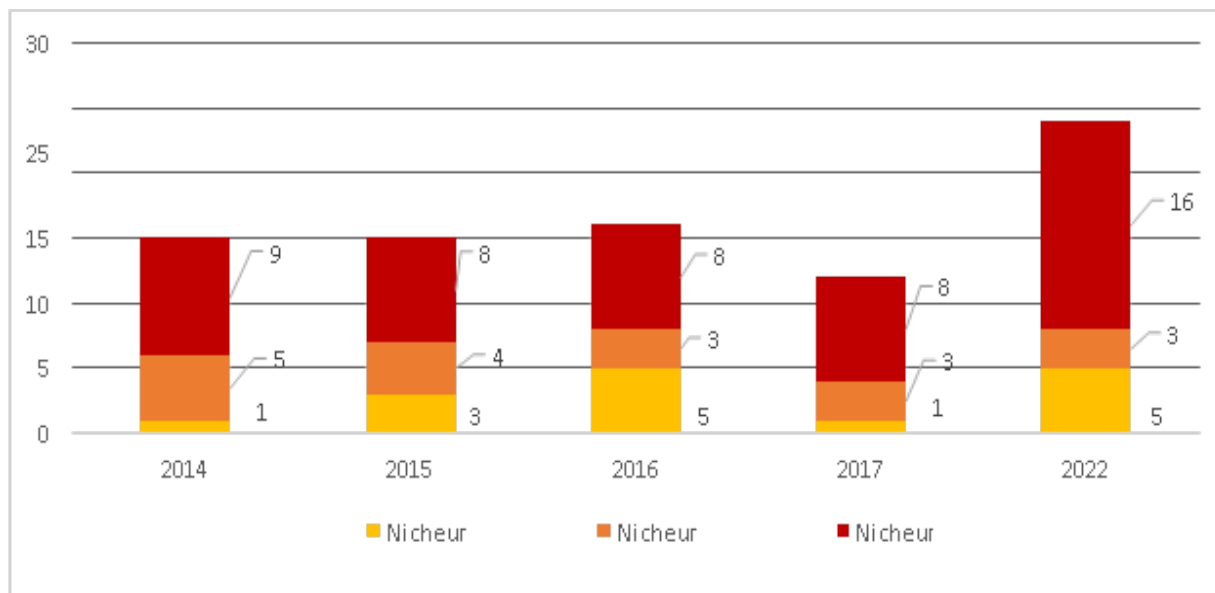


Figure 1. Évolution du nombre de territoires en fonction du statut de reproduction dans le secteur du Saintois entre les suivis 2014-2017 et 2022 (Réalisation : LOANA, extrait de BUTTET, 2022)

Ouest Vosgien : ce secteur s'étend entre Châtenois et le sud de la commune de Vittel avec plus de 35 mailles ciblées. Les prospections ont été menées de concert par LOANA et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) du département des Vosges.

Ces efforts aboutissent à la détection de 5 territoires (2 au sein des mailles inventoriées et 3 autres sur les marges de celles-ci) dont 2 avec couples. Au mieux, la reproduction a été qualifiée de probable.

Autres secteurs de Lorraine : un couple de Pie-grièche à tête rousse se cantonne depuis 2020 sur la face ouest du Lac du Madine. Des prospections ont ciblé 8 mailles de ce secteur de Meuse. Le territoire connu fut de nouveau occupé en 2022 avec une reproduction jugée certaine (sans toutefois plus d'informations sur le nombre de jeunes), mais les recherches aux alentours sont restées vaines.

Du côté de la Moselle, l'année 2022 marque le retour de l'espèce dans le secteur de Sarreguemines-Bitche. Un couple occupait la commune d'Etting où il faut remonter à la saison 2013 pour trouver trace de la dernière observation. Malgré un suivi régulier, la reproduction du couple n'a pu être prouvée.

L'unification des résultats obtenus dans le cadre de cette enquête ciblant des mailles particulières et des données opportunistes permettent d'estimer la population de Pie-grièche à tête rousse en 2022 sur la Lorraine à **23 couples** et 9 territoires avec présence d'individus esseulés. Les couples producteurs, au nombre de 18, ont mené **59 jeunes** à l'envol, soit une productivité de **3,47 jeunes/couple**.

<sup>1</sup> Résultats détaillés disponibles dans le rapport suivant : [BUTTET A. \(2022\) – Bilan des actions dans le cadre du Plan régional d'action Pie-grièche en Lorraine - Rapport d'activités 2022 - LOANA. 31 pages.](#)



Secteur	Nb de jeunes/nichée						Nb de territoire de nicheurs possibles	Nb de territoire de nicheurs probables	Nombre de couples de nicheurs certains	Nb de couples producteurs
	1	2	3	4	5	Total				
Santois	1	3	2	8	2	55	5	3	16	16
Vosges	0	0	0	0	0	0	2	3	0	0
Meuse	0	0	0	1	0	4	0	0	2	1
Moselle	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>59</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>17</b>

**Tableau 1. Synthèse des résultats de la reproduction de la Pie-grièche à tête rousse en 2022 sur la Lorraine (Réalisation : LOANA, extrait de BUTTET, 2022)**

- Autres données collectées en Grand Est

L'espèce marque son retour dans le département du Haut-Rhin dont la dernière preuve d'occupation remonte à la saison 2011. Outre le fait d'avoir fréquenté un milieu atypique (lande dans les Hautes-Vosges), il subsiste un doute sur un éventuel couple hybride Pie-grièche à tête rousse / Pie-grièche écorcheur. Du côté du Bas-Rhin, une surveillance sur le secteur historique de Sarrewerden/Sarre-Union aboutie pour la deuxième année consécutive à la simple détection d'un individu isolé alors qu'au moins un couple était détecté annuellement depuis le début des années 2010.

Du côté de la Champagne-Ardenne, le bocage et les vieux vergers du Bassigny ont accueilli pas moins de 7 territoires dont 1 avec couple. Il s'agit d'un minimum puisque l'espèce n'a pas bénéficié de recherche particulière. Les observations fortuites l'ont été notamment dans le cadre du suivi Pie-grièche grise (dont l'étendue et les résultats sont présentés plus après dans ce présent rapport).

Pie-grèche à tête rousse - Maille de présence en 2022  
Grand Est



Maille 2x2 km à [30]

- Nidification possible [11]
- Nidification probable [7]
- Nidification certaine [12]

Limite départementale

Réalisation : LPO Champagne-Ardenne  
Source : Produced using Copernicus data and information funded by the European Union - EU-DEM layers, Corine Land Cover 2000

0 10 20 30 40 50 km

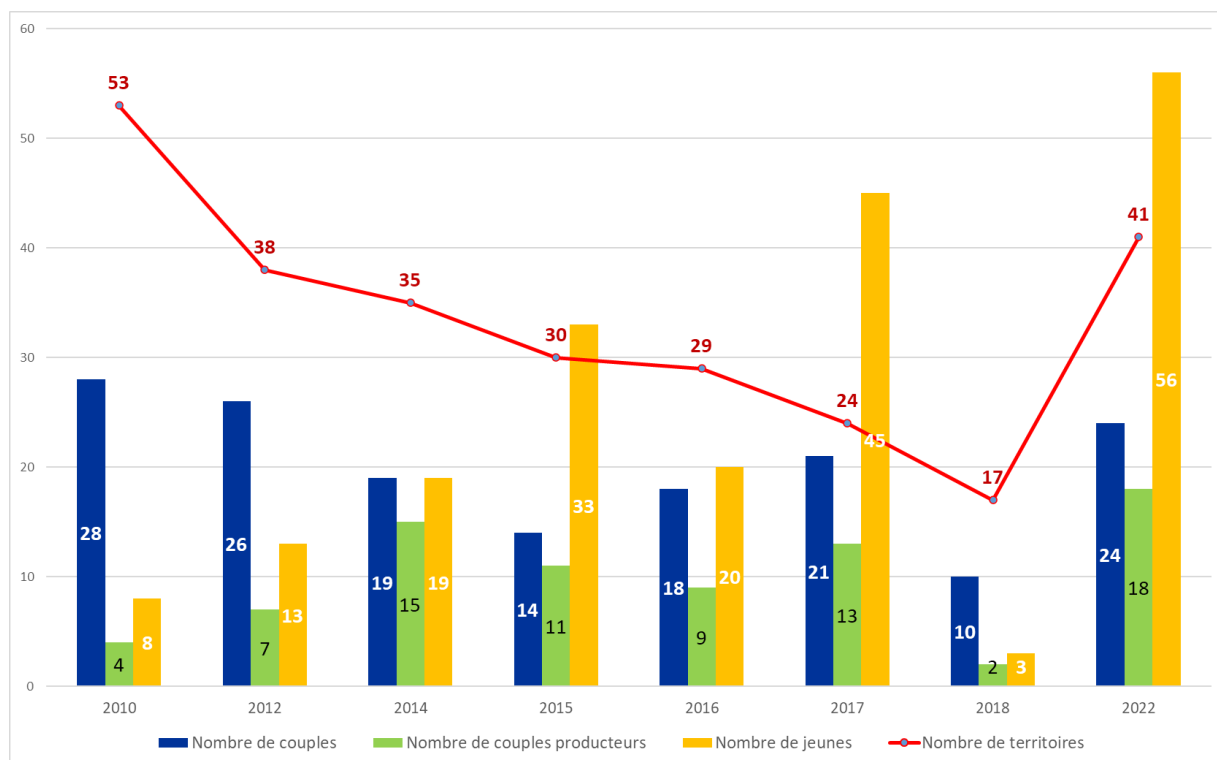


Carte 2. Répartition des territoires de Pie-grèche à tête rousse à la maille 2x2 km selon le statut de reproduction

SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	INDICE NIDIFICATION MAXIMAL
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	<b>7</b>	
Bassigny		
Brainville-sur-Meuse	1	Possible
Chaumont-la-Ville	1	Possible
Choiseul	1	Probable
Doncourt-sur-Meuse	1	Certain
Huilliécourt	1	Possible
Val-de-Meuse	2	Possible
<b>LORRAINE</b>	<b>32</b>	
Santois		
Chaouilley	2	Certain
Chef-Haut	1	Possible
Dommarie-Eulmont	1	Possible
Fécocourt	2	Certain
Fraisnes-en-Santois	6	Certain
Grimonviller	1	Possible
Gugney	2	Certain
Praye	1	Possible
Pulney	2	Certain
Vandeléville	3	Certain
Vaudémont	3	Certain
Ouest Vosgien		
Aulnois	1	Probable
Gemmelaincourt	1	Probable
Martigny-les-Bains	1	Probable
Sandaucourt	2	Possible
La Woèvre		
Heudicourt-sous-les-Côtes	1	Certain
Les Hauts de Meuse		
Goussaincourt	1	Certain
Moselle Est		
Etting	1	Probable
<b>ALSACE</b>	<b>2</b>	
Alsace Bossue		
Sarrewerden	1	Possible
Hauts Vosges		
Soultz-Haut-Rhin	1	Certain

**Tableau 2. Liste des communes occupées en 2022 par la Pie-grièche à tête rousse durant la période de nidification**

En finalité, la Pie-grièche à tête rousse compte pas moins de 41 territoires pour la saison 2022. Ce résultat se veut un minima au regard de l'absence de recherches spécifiques dans certains départements. En comparant avec les années antérieures où l'espèce bénéficia d'un suivi appuyé sur au moins une des 3 ex-régions (comme en 2022), on observe un petit rebond de l'espèce. Si avec les changements climatiques en cours, des projections appuient la possibilité pour des espèces d'affinités méridionales, comme la Pie-grièche à tête rousse, d'étendre leur aire de répartition vers le nord, les certitudes quant à ces évolutions positives sont loin d'être actées sur le terrain. En effet, il convient de prendre en compte les évolutions et l'altération des milieux de reproduction et d'hivernage. En tout état de cause, « le bol d'air » observé en 2022, ne saurait occulter la situation très critique de l'espèce en Alsace et celle incertaine en Champagne-Ardenne.



**Figure 2. Comparaison des nombres de territoires, couples, couples reproducteurs et jeunes en 2022 avec des années antérieures à pression d'observation similaire ou proche**

### 2.1.2. Recensement de la population de Pie-grièche grise

Objectif :

De manière analogue au suivi de sa consœur à tête rousse, le recensement de la Pie-grièche grise vise à actualiser l'état des connaissances des populations sur des secteurs où les informations sont considérées comme obsolètes et/ou lacunaires. La méthode de recherche par maille 2x2 km est appliquée avec deux passages programmés : le premier entre la mi-mars et la mi-avril pour la détection des cantonnements et le deuxième quelques semaines plus tard (mi-mai/mi-juin) devant confirmer la bonne reproduction de l'espèce et l'évaluation du nombre de jeunes.

Les territoires ciblés en 2022 pour ce recensement de la plus imposante des pies-grièches sont situés dans la partie nord du Bassigny haut-marnais et la pointe est de la Moselle (Sarreguemines / Pays de Bitche). Chacun comprend 40 mailles à prospector.

Pie-grièche grise - enquête 2022  
Bassigny et Moselle Est



**Maille 2x2 km Pie-grièche grise [81]**  Limite départementale  
 Prioritaire [81]

Réalisation : LPO Champagne-Ardenne  
Source : Produced using Copernicus data and information funded by the European Union - EU-DEM layers, Corine Land Cover 2000

0 10 20 30 40 50 km 

**Carte 3. Maillage de prospection en faveur de la Pie-grièche grise en 2022**

Résultats :

- Suivi en Moselle Est conduit par la LPO coordination Grand Est :

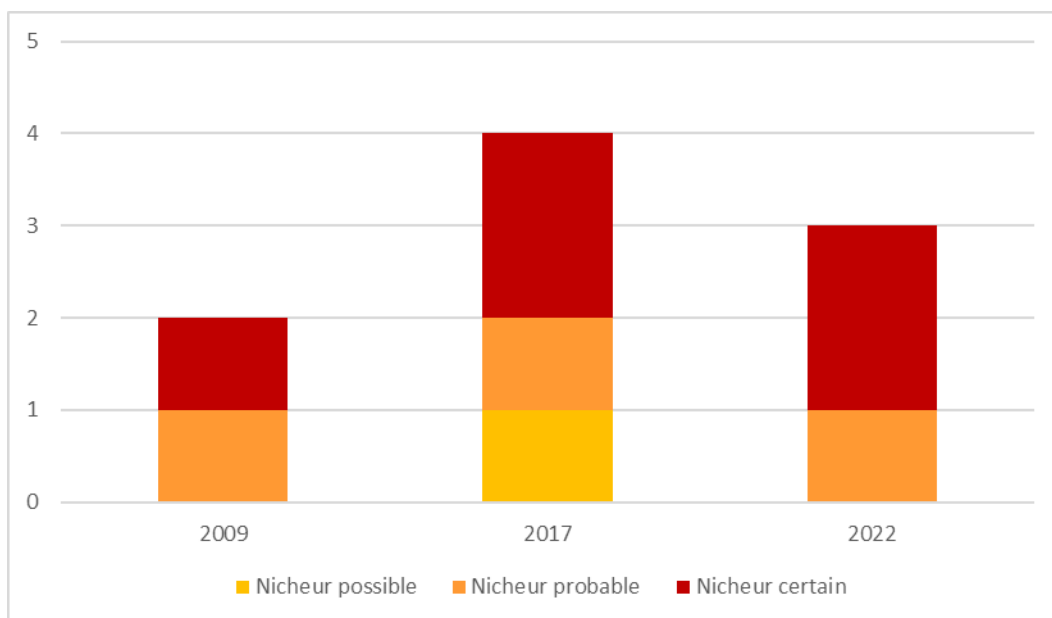
Malgré des recherches minutieuses sur les 40 mailles sélectionnées à partir des données historiques récentes, les paysages de la pointe est de la Moselle sont restés vides de toute présence de Pie-grièche grise. Après la (re)découverte de l'espèce au cœur des années 2010, avec pour la saison 2017 la détection de 24 territoires dont 16 avec couples (Hoffmann & Tusch, 2017) formant ainsi un petit bastion, la situation n'a eu de cesse de se déliter et de manière fulgurante : 7 territoires en 2018 puis seulement 2 en 2020. Toute présence de Pie-grièche grise dans les années à venir n'est bien sûr pas exclue, mais en tout état de cause le foyer de Moselle Est a périclité très rapidement.

- Suivi dans le Bassigny haut-marnais par la LPO Champagne-Ardenne :

Les collines du Bassigny, qui s'étendent sur un arc partant du sud de la Haute-Marne et remontant vers le secteur de Neufchâteau dans les Vosges, constituent l'aire de reproduction principale de la Pie-grièche grise à l'échelle du Grand Est. Le versant vosgien accueille une part importante de cette population. Côté haut-marnais, la zone de protection spéciale (ZPS) du Bassigny renferme quelques territoires. Les dernières prospections d'ampleurs remontant à la saison 2017, il devenait nécessaire d'actualiser les connaissances. Une quarantaine de mailles ont été sélectionnées couvrant la majeure partie des cantonnements référencés depuis 2016.

Lors des premiers passages, on dénombrait 7 points de présence distincts. Au cours de la saison, cela s'est réduit avec **3 territoires dont 2 avec couples** ayant mené au moins 4 jeunes à l'envol (une nichée de 3 et une d'au moins 1 individu).

Si on compare avec les résultats des précédents suivis pour la même zone considérée, on observe une certaine stagnation du nombre de territoire.



**Figure 3. Évolution du nombre de territoires en fonction du statut de reproduction dans une partie du Bassigny haut-marnais entre 2009, 2017 et 2022**

- Autres secteurs du Grand Est

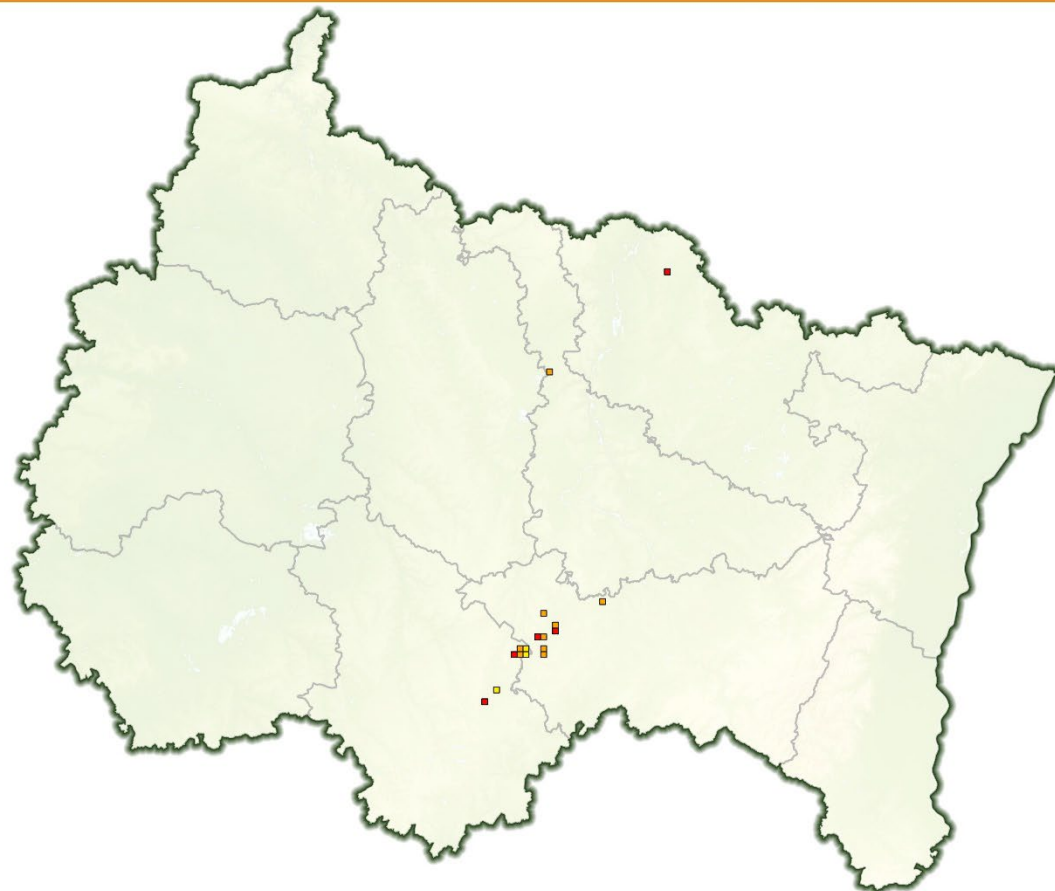
Des données opportunistes viennent compléter les éléments engrangés dans le cadre des suivis évoqués précédemment.

Les cantonnements et reproductions de la Pie-grièche grise concernent principalement l'ouest des Vosges avec 8 couples, auxquels s'ajoute un territoire dans le Saintois, et un autre dans un secteur où la Pie-grièche grise se manifeste sporadiquement; la plaine et les côtes de la Woèvre à l'est de l'Étang de Lachaussée. Enfin, un couple a conduit deux jeunes à l'envol dans la zone dite des Trois-Frontières dans le nord de la Moselle. Cette dernière est en connexion avec le territoire de Saarlouis en Allemagne où l'on compte également un territoire à nidification certaine en 2022 (Source : <https://www.ornitho.de>).

SECTEUR	NOMBRE DE TERRITOIRE	INDICE NIDIFICATION MAXIMAL
<b>CHAMPAGNE-ARDENNE</b>	<b>8</b>	
Bassigny		
Bassoncourt	1	Possible
Nijon	2	Certain
Outremécourt	2	Probable
Rangecourt	1	Certain
Soulaucourt-sur-Mouzon	2	Probable
<b>LORRAINE</b>	<b>11</b>	
Santois		
Frenelle-la-Petite	1	Probable
Ouest Vosgien		
Beaufremont	1	Certain
Hagnéville-et-Roncourt	2	Probable
Longchamp-sous-Châtenois	1	Probable
Rouvres-la-Chetive	1	Probable
Saint-Ouen-lès-Parey	2	Probable
Sandaucourt	1	Certain
Côtes de la Woèvre		
Xonville	1	Probable
Le Pays des Trois Frontières		
Saint-François-Lacroix	1	Certain

**Tableau 3. Liste des communes occupées en 2022 par la Pie-grièche grise durant la période de nidification**

Pie-grièche grise - Maille de présence en 2022  
Grand Est



Maille 2x2 km à [17]

- Nidification possible [3]
- Nidification probable [9]
- Nidification certaine [5]

□ Limite départementale

Réalisation : LPO Champagne-Ardenne  
Source : Produced using Copernicus data and information funded by the European Union - EU-DEM layers, Corine Land Cover 2000

0 10 20 30 40 50 km



Carte 4. Répartition des territoires de Pie-grièche grise à la maille 2x2 km selon le statut de reproduction



## 2.2. Hivernage et transit migratoire de la Pie-grièche grise

Si l'attention se porte prioritairement sur la période de reproduction, l'espèce bénéficie également d'une surveillance en hiver et aux périodes de transit, assez disparate en fonction des territoires.

Entre le 01/11/2021 et le 01/03/2022, près de 90 communes à l'échelle du Grand Est ont été fréquentées au moins une fois par la Pie-grièche grise. Des 261 données récoltées sur la période énoncée précédemment, la quasi-totalité concerne des individus isolés.

Le plus gros contingent se situe en Alsace avec 197 mentions positives sur 33 communes différentes. Il s'agit ici d'un apport net d'individus migrateurs ; la Pie-grièche grise ne se reproduisant plus de manière certaine depuis plusieurs années dans cette ex-région du Grand Est (dernières mentions en 2019).

En Lorraine, tous les départements connaissent au moins un cas d'hivernage. Dans les Vosges, les données se situent sur ou au contact des aires de reproduction avec en sus une apparition sur l'ancien noyau de nidification de Saint-Dié-des-Vosges. La Moselle présente le même cas de figure avec des contacts sur des (ex)zones de reproduction (Moselle Est, Pays des Trois Frontières) ainsi que des observations dans le pays des étangs. Les plans d'eau d'importances attirent sensiblement la Pie-grièche grise (et également les observateurs).

Pour la Champagne-Ardenne, la Pie-grièche grise hiverne régulièrement dans les environs du Lac du Der et des Lacs de la Forêt d'Orient.

Des irrptions peuvent se produire sur une large partie du territoire régional. Dans des conditions acceptables, la Pie-grièche grise effectue des séjours de plusieurs semaines. Ainsi, des surveillances opérées sur certains sites, en Alsace principalement, il en ressort des durées de présence pouvant dépasser les 100 jours.

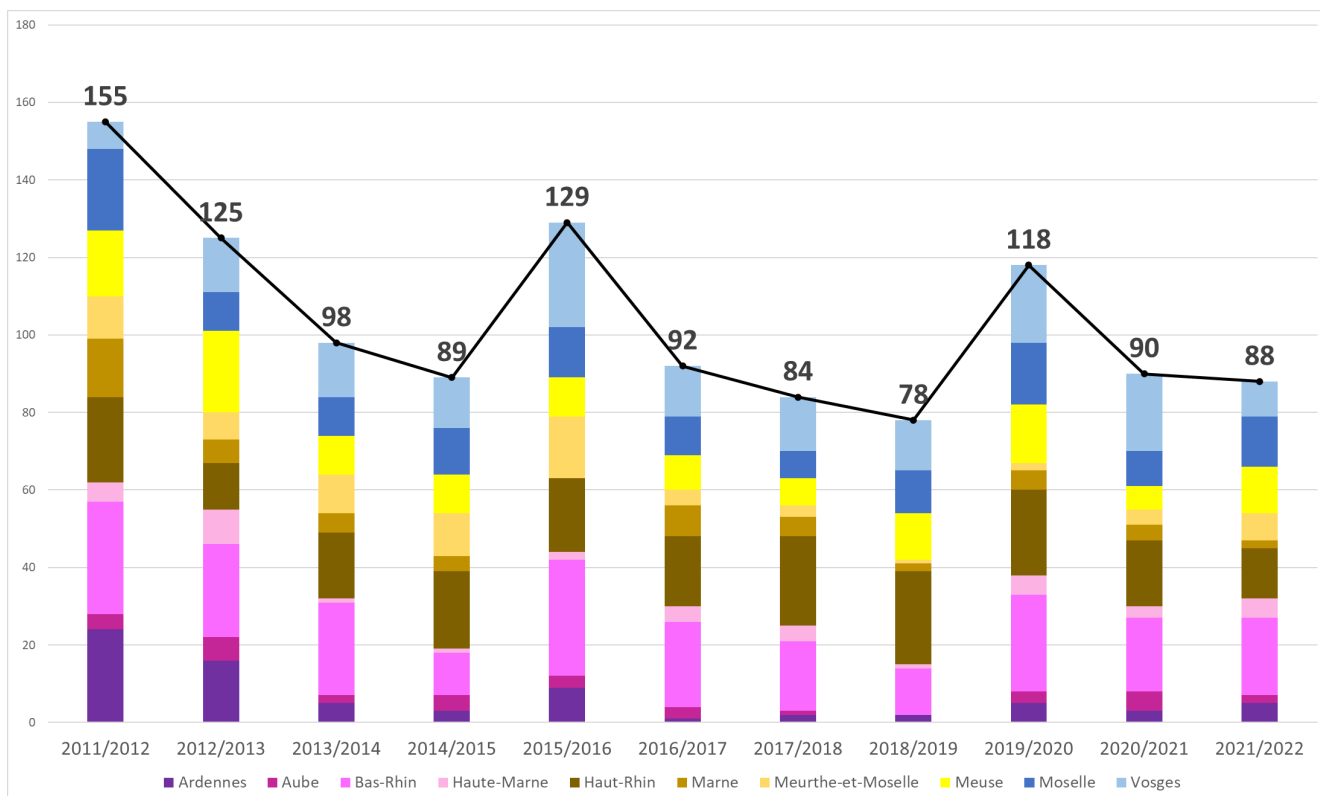


Figure 4. Comparatif du nombre de communes fréquentées entre les hivers 2011/2012 et 2021/2022 par la Pie-grièche grise

### 3. ETUDES

#### 3.1. Identification des zones d'hivernage en Alsace

Objectifs :

Cette action vise à accroître les connaissances sur la répartition hivernale de la Pie-grièche grise au moyen d'un diagnostic et d'une cartographie des sites fréquentés (notamment ceux bénéficiant de statuts de protection). Cette opération était inscrite dans la déclinaison alsacienne du plan national d'actions en vigueur entre 2012 et 2016 et dont le déploiement se poursuit depuis. Ce travail pourra servir de socle pour analyse sur les autres entités de la région.

Résultats<sup>2</sup> :

Le jeu de données sur lequel s'appuie cette étude est issu de la base faune-alsace et correspond aux apports volontaires et non d'un protocole spécifique. La plage temporelle s'étend de 2011 à 2022 avec une sélection des observations entre le 1/11 et le 28/02.

Les données sélectionnées ont subi un rapprochement au regard des sites naturels (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) et des zones protégées (Natura 2000, Espace Naturel Sensible, Arrêté de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Nationale et Régionale, etc.). L'intérêt s'est également porté sur l'analyse des écorégions fréquentées durant cette période charnière qu'est l'hivernage.

Il n'est pas toujours aisé de s'appuyer sur des données opportunistes du fait de la variabilité de la pression d'observation, spatiale comme temporelle. Néanmoins, l'Alsace connaît une forte implication des observateurs, ce qui permet d'obtenir des informations exploitables tout en tenant compte des possibles biais. La Pie-grièche grise n'échappe pas à l'effet « oiseau d'intérêt » impliquant souvent une recrudescence de données se rapportant à un même individu, aussi, le nombre de données hivernales ne constitue pas un indicateur fiable d'abondance de l'espèce et un critère de comparaison interannuelle.

Pour ce qui est du croisement des données avec les aires d'intérêt et protégées, l'analyse donne :

- 12 % des données d'individus hivernants dans des sites sous protection forte (RNR, RNN, APB),
- 20 % en site Natura 2000 relevant de la Directive Oiseaux (DO). Rappelons que la Pie-grièche grise n'intègre pas l'annexe I de la DO et qu'à ce titre, aucune ZPS n'a été spécifiquement désignée pour sa préservation,
- 40 % des observations se situent en dehors de tous sites d'intérêts et/ou protégés.

En ce qui concerne la répartition selon les écorégions :

- 1/3 des données se situent dans la plaine alluviale sous-vosgienne qui s'étend globalement de Colmar à Mulhouse
- Le Bruch de l'Andlau et le Ried Centre-Alsace, en continuité avec l'écorégion du point précédent constituent des zones régulièrement fréquentées. Le Ried renferme notamment une ZPS, une RNR et un Espace Naturel Sensible (ENS)

Cette étude a permis de faire ressortir les sites d'importance pour l'hivernage de la Pie-grièche grise en Alsace dans l'optique de pouvoir informer et sensibiliser les gestionnaires de site comme les propriétaires privés.

---

<sup>2</sup> L'intégralité des éléments de cette étude est consultable dans le rapport suivant :

GILLIS M., 2022 - Pie-grièche grise. Identification des sites d'hivernage en Alsace dans le cadre du Plan Régional d'Actions - Période 2011-2022. DREAL Grand-Est - LPO Alsace : 31 p.

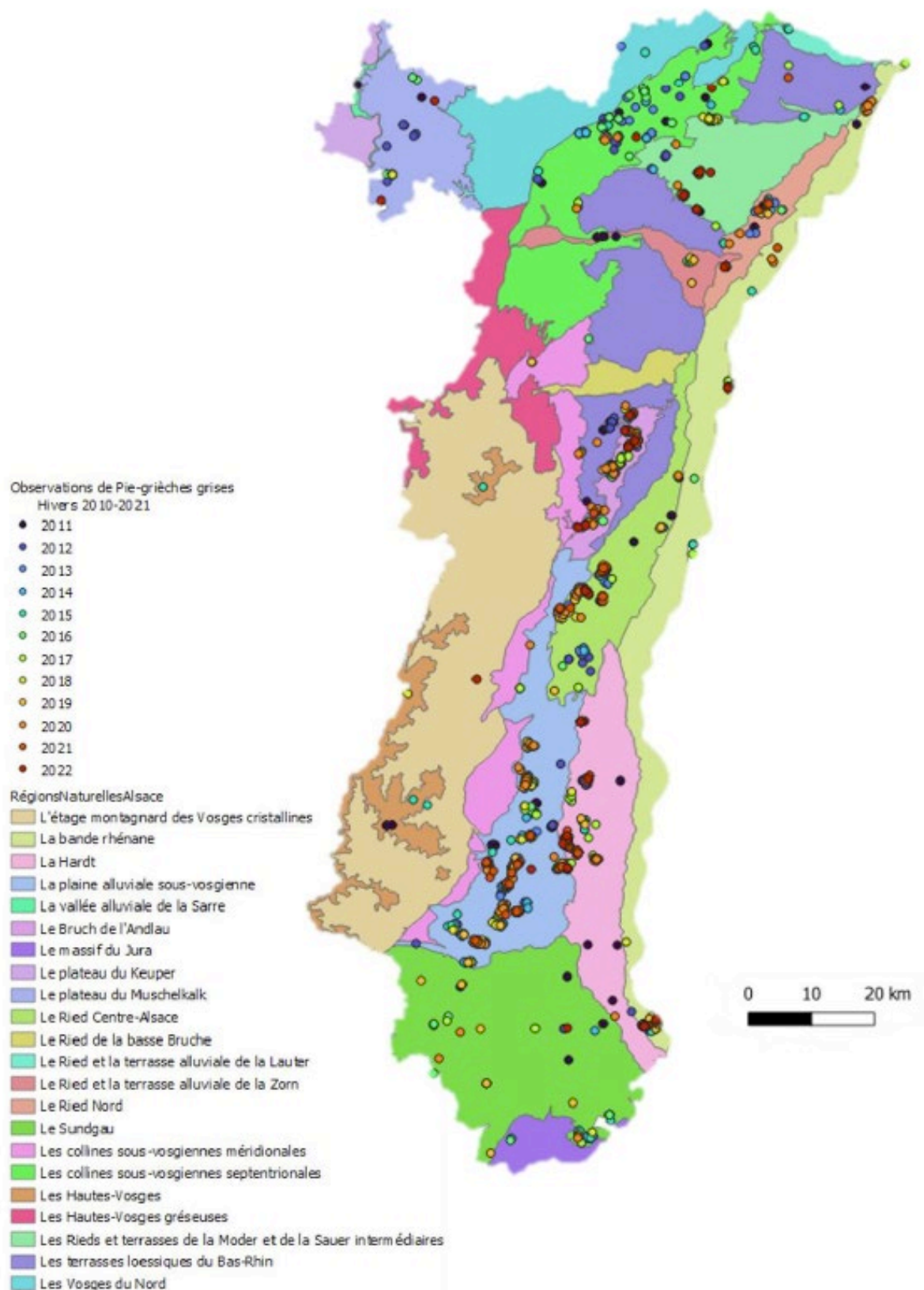
Type de site	Nombre de données d'hivernage	Pourcentage sur 1898 données	Pourcentage sur 1898 données	Commentaires
ZNIEFF 1	752	39,6 %		NB : les ZNIEFF 1 et 2 peuvent se chevaucher
ZNIEFF 2	811	42,8 %		
ZNIEFF 1 et/ou 2	1143	<b>60,3 %</b>	100%	
Hors ZNIEFF 1 et 2	754	39,7 %		
ZPS (Natura 2000)	402	21,2 %		NB : les zones N2000 SIC et ZPS peuvent se chevaucher
SIC (Natura 2000)	340	17,9 %		
Natura 2000 : ZPS et/ou SIC	495	<b>26,1 %</b>	100 %	
Hors Natura 2000	1404	73,9 %		
RNN	108	5,7 %	12,6 %	
RNR	69	3,6 %		
APB	62	3,3 %		
Ensemble des RNN, RNR et APB	239	12,6 %	100 %	
Hors RNN, RNR ou APB	1658	87,4 %		
CEN Alsace (CSA)	44	2,3 %	2,3 %	Certaines parcelles du CEN Alsace se situent au sein de sites protégés (APB, RNR...), Zones N2000 et autres ZNIEFF
ENS	121	6,4 %	6,4 %	

**Tableau 4. Récapitulatif du nombre de données d'hivernage en fonction des différents sites de protection (Réalisation : LPO Alsace, extrait de GILLIS, 2022)**

Ecorégion Alsace	Nombre de données
Plaine alluviale sous-vosgienne	667
Hardt	271
Bruch de l'Andlau	210
Ried Centre-Alsace	207
Bande rhénane	133
Collines sous-vosgiennes septentrionales	112
Rieds et terrasses de la Moder et de la Sauer intermédiaires	84
Sundgau	67
Terrasses loessiques du Bas-Rhin	50
Ried Nord	36
Plateau du Muschelkalk	17
Hors zone*	13
Ried de la terrasse alluviale de la Zorn	10
Hautes-Vosges	7
Collines sous-vosgiennes méridionales	6
Massif du Jura	3
Etage montagnard des Vosges cristallines	2
Vosges du Nord	2
Vallée alluviale de la Sarre	1
Hautes-Vosges gréseuses	0
Plateau du Keuper	0
Ried de la basse Bruche	0
Ried et la terrasse alluviale de la Lauter	0
Total	1898

\* 13 données en limite de régions non détectées au sein des écorégions par QGIS.

**Tableau 5. Nombre de données de Pie-grèche grise recensées dans les diverses régions naturelles d'Alsace (Réalisation : LPO Alsace, extrait de GILLIS, 2022)**



**Carte 5. Répartition des observations de Pie-grèche grise de 2011 à 2022 au sein des différentes régions naturelles d'Alsace (Réalisation : LPO Alsace, extrait de GILLIS, 2022)**

## 4. GESTION, RESTAURATION, PROTECTION

### 4.1. Restauration des habitats

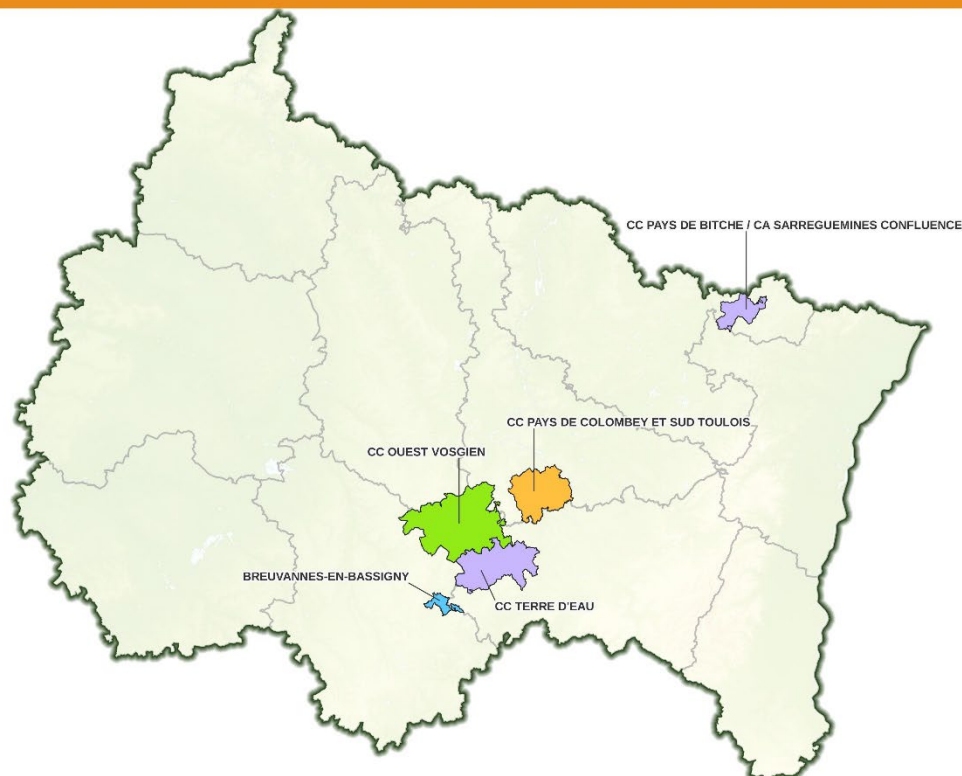
Objectif :

Renforcer et développer les éléments paysagers sur les territoires à pies-grièches en vue d'assurer leur renouvellement et la continuité d'une structure d'habitats favorables aux espèces.

Il s'agit d'une des actions majeures déployées ces dernières années au moyen du dispositif appel à projet trames verte et bleue (AAP-TVb) porté par la Région Grand Est, la DREAL Grand Est et les Agences de l'eau. Il est bien adapté aux opérations sur les milieux et permet en outre d'intégrer la thématique « pies-grièches » dans une réflexion territoriale globale (ne pas se concentrer sur une seule espèce, mais étudier plusieurs aspects qui peuvent aboutir au final à un bouquet d'actions plus complet et cohérent).

Les principaux secteurs à pies-grièches encore d'actualité ces dernières années ont été ciblés pour le développement de projets avec des réussites diverses.

#### Territoires d'action trames verte et bleue



Réalisation : LPO Champagne-Ardenne  
Source : Produced using Copernicus data and information funded by the European Union - EU-DEM layers, Corine Land Cover 2000

0 10 20 30 40 50 km



**Carte 6. Localisation des territoires d'actions en faveur de la TVB avec un enjeu « pies-grièches »**

Résultats :

- Communauté de communes Terre d'Eau : l'action phare développée en 2022 par LOANA s'articulait autour de la création et de la valorisation de vergers familiaux afin de (re)mettre à l'honneur cette tradition des arbres fruitiers ceinturant les villages. Les vergers hautes tiges,

d'autant s'ils sont pâturés, constituent un milieu apprécié par la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche grise.

Les avancées du projet en chiffres :

- 82 projets de plantation dont près de 85 % portés par des particuliers et 15 % par des agriculteurs. Soulignons aussi l'engagement d'une commune, celle de Monthureux-le-Sec.
- 1124 arbres fruitiers, 61 arbres isolés et 97 plants de haies fruitières ont été plantés, en majorité pour un rajeunissement de vergers existants mais aussi des créations
- Plantations essaimées dans 34 villages de la communauté de communes.

- Communauté de communes du Pays de Bitche & Communauté d'agglomération de Sarreguemines confluence : l'est de la Moselle se voit également doté d'un AAP-TVB où la thématique « Pie-grièche grise » fait partie intégrante du projet. Le LPO coordination Grand Est a été partie prenante dans le développement de cet AAP-TVB sous pilotage du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord. Lancées à l'automne 2020, les diverses actions opérationnelles se succèdent depuis avec notamment des plantations de haies et d'arbres fruitiers. Ces derniers devant assurer le renouvellement des ligneux.

Les avancées du projet en chiffres :

- 3500 arbres fruitiers
- 30 km de haies
- Aménagements répartis sur 14 communes

## 4.2. Préservation de la ressource alimentaire

La préservation de la ressource alimentaire constitue, aux côtés de la sauvegarde des habitats, un maillon essentiel pour assurer la pérennité des espèces et une reproduction suffisante (garantir le renouvellement des populations).

Les pies-grièches se nourrissent, en proportion plus au moins importante suivant les espèces, d'insectes coprophages. Ces derniers interagissent dans la dégradation des bouses des troupeaux au pâturage. Il a été identifié une problématique de la nocivité des traitements utilisés dans le cadre de la gestion du parasitisme des animaux. Les molécules sont éliminées via les déjections des animaux, où leur rémanence et toxicité affectent fortement la faune coprophage. Ainsi, les pies-grièches peuvent se voir non seulement amputées d'une des composantes de leur base alimentaire, mais aussi concernées par une bio-accumulation de xénobiotiques dont on ne connaît encore que peu les effets sur les individus (mortalité ?, reproduction ?, Etat physiologique ?).

En partenariat avec le Groupement Technique Vétérinaire du Grand Est (GTV GE), une formation à destination des éleveurs bovins est née en 2022 dont le programme s'articule autour de :

- La reconnaissance des principaux parasites des bovins
- La connaissance des outils diagnostics
- La compréhension des moyens de maîtrise du parasitisme
- L'impact environnemental des traitements
- Une illustration des interactions avec l'environnement au travers de l'exemple d'espèces d'oiseaux inféodés aux prairies pâturées : les pies-grièches
- La mise en place d'un plan de gestion raisonnée du parasitisme

La formation en chiffre :

- 2 sessions animées par le GTV GE et la LPO Champagne-Ardenne les 04/06/2022 et 08/12/2022 à la MFR de Bulgnéville (88),
- Participation de 24 éleveurs et 2 techniciens de Groupement de Défense Sanitaire.



La réussite de cette action n'aurait pu être totale sans un engagement du vétérinaire formateur du GTV GE qui a su persuader des agriculteurs qu'il accompagne au quotidien de l'intérêt de cette formation pour leur élevage.

Figure 5. Échanges lors de la session de formation de décembre 2022 © M. Deligny

### 4.3. Valorisation de la synergie entre les activités agricoles et la présence des pies-grièches

Lancé depuis 2 ans par LOANA, l'écocertification « Chouettes vergers pour nos pies-grièches » continue sa progression, avec un nombre grandissant d'agriculteurs qui s'y engagent. Leur investissement se matérialise par des pratiques agri-environnementales vertueuses contenues au sein d'une charte.

Un travail d'audit d'envergure des exploitations agricoles en activité sur la Communauté de Communes Terre d'Eau s'est concrétisé par plusieurs rencontres d'agriculteurs et des nouveaux engagements volontaires. Des particuliers aussi se sont investis dans la charte.

Ainsi, fin 2022, le label regroupe 27 contractants. La figure ci-contre précise les engagements actés.

La valorisation de cet investissement dans la charte passe notamment par l'attribution et l'utilisation de l'Écolabel « Chouettes vergers pour nos Pies-grièches » sur les produits commercialisés en circuit-court : plus de 142 références en bénéficient.

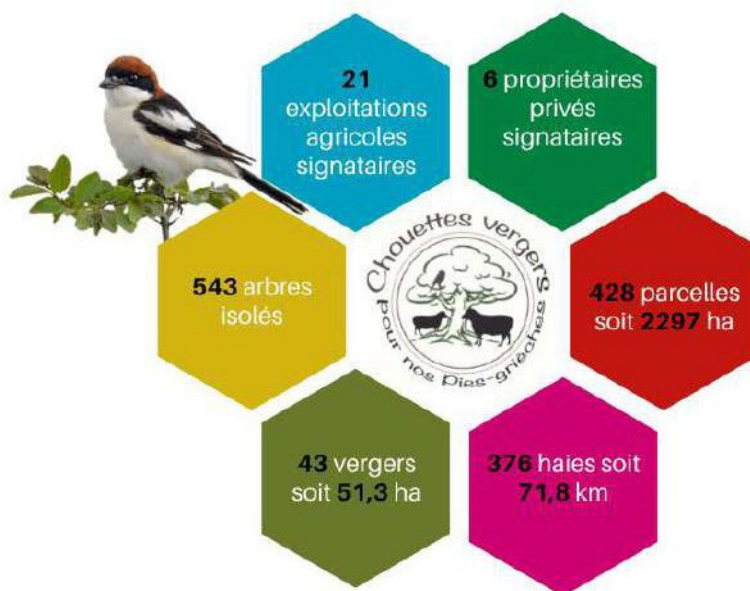


Figure 6. Bilan des éléments conventionnés dans le cadre de l'écocertification depuis sa création

## 4.4. MAEC

Dans le cadre de la nouvelle programmation de la PAC, une refonte des projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) et leur outil opérationnel, les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) s'est opérée en 2022 pour une application à compter de 2023.

Certaines MAEC constituent des moyens de préservation des habitats, notamment des prairies, avec néanmoins une garantie plutôt de court terme.

Des collaborations et échanges avec certains porteurs de PAEC sur des territoires à pies-grièches ont permis de (re)définir les zones prioritaires pour les espèces avec l'objectif d'un déploiement et de contractualisation de MAE sur ces secteurs :

- ZPS du Bassigny : échanges entre Chambre d'Agriculture 52 et LPO Champagne-Ardenne
- Vosges Mosellanes : échanges entre l'Association mosellane d'économie montagnarde (AMEM 57) et la LPO coord. Grand Est
- Alsace : production par la LPO Alsace de carte de sensibilité pour tous les porteurs de PAEC sur les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

## 5. COMMUNICATION, VALORISATION

### 5.1. Animations

Objectif :

Sensibiliser le grand public à la thématique des pies-grièches et de leur environnement.

Résultats : un événement organisé par LOANA s'est déroulé sur l'ENS de Pagny-la-Blanche-Côte, où la Pie-grièche grise fait son apparition lors de la saison hivernale et ce de manière récurrente ces dernières années. 22 participants ont bravé le froid pour venir découvrir les mœurs singulières de cet oiseau lors d'une sortie sur le terrain le 4 décembre 2022.

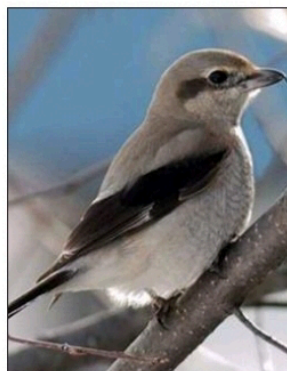
#### PAGNY-LA-BLANCHE-CÔTE

## Une animation pour tout apprendre sur la pie-grièche grise dimanche

Les animations nature proposées par Loana, pour Lorraine association Nature, se terminent pour l'année 2022 par une sortie proposée dimanche, qui permettra de tout savoir ou presque sur la pie-grièche grise.

Le public découvrira cet oiseau étonnant lors d'une sortie d'observation sur le terrain. La pie-grièche grise est une grande voyageuse qui a la manie d'empaler ses proies sur des buissons d'épines ou des barbelés !

Très semblable à la Pie-grièche migratrice, la pie-grièche grise est un peu plus grande, et elle possède un peu de blanc autour de l'œil et une bande noire



Il existe de nombreuses variétés de pie-grièche, dont la grise.

allant de derrière l'œil jusqu'au bec, plus mince. La poitrine est pâle avec des ondulations. Les ailes et la

longue queue sont noires. Le bec est fort et recourbé, afin de déchiqueter ses proies. Les deux sexes sont semblables. Dans notre région, la dégradation des milieux qui lui sont favorables met sa population en danger.

➤ Sortie découverte de la pie-grièche grise, **dimanche 4 décembre à 9 h 30, sur le secteur de Pagny-la-Blanche-Côte.** Inscriptions au 07 66 08 59 15 ou lorraine\_association\_nature@yahoo.fr (chaussures de marche et vêtements chauds conseillés). Gratuit pour le public grâce au partenariat avec le conseil départemental de la Meuse.

Figure 7. Article paru dans le journal local ©'Est Républicain



## 5.2. Sensibilisation des propriétaires

Objectif :

Aviser les propriétaires et/ou les gestionnaires de terrains concernés par un enjeu « pie-grièche » afin d'assurer la pérennité des habitats des espèces.

Cette action est entreprise à chaque grande enquête afin de garantir une information actualisée et tenant compte des observations et découvertes les plus récentes.

Résultat :

Cette action a été menée en Lorraine suite à l'enquête Pie-grièche à tête rousse. La collecte des coordonnées des propriétaires, étape chronophage, s'appuie sur une identification des parcelles cadastrales concernées par un enjeu pie-grièche (rayon de 150m autour des territoires dans le cas de la Pie-grièche à tête rousse), puis par des sollicitations auprès des mairies pour obtenir les contacts des propriétaires. La sensibilisation s'effectue au moyen de l'envoi d'un courrier les informant de la présence de pies-grièches. Une plaquette accompagne l'envoi et présente les différentes espèces en région, leur écologie et les pratiques favorables à leur préservation.

Quelques chiffres clés :

- Nombre de parcelles identifiées : 441
- Nombre de communes concernées : 22
- Nombre de courriers émis : 148

## 6. ANIMATION/COORDINATION

### 6.1. Animation nationale

L'année 2022 marque le lancement de la rédaction d'un nouveau Plan national d'actions en faveur des pies-grièches. Il intervient dans le sillage du bilan du plan précédent 2014-2018 (Taysse, 2021) et de l'avis rendu par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP) indiquant notamment que les « espèces doivent bénéficier d'un PNA » sous réserve de tenir compte de plusieurs points d'améliorations. Le LPO France s'est vu confier l'élaboration de ce nouveau plan, coordonné par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

La LPO Champagne-Ardenne et LOANA ont pris part à plusieurs réunions :

- Comité de suivi : 18/10/2022
- Groupes techniques : décembre 2022

La Pie-grièche écorcheur, écartée du premier PNA, s'invite dans cette nouvelle mouture aux côtés des quatre précédentes espèces : Pie-grièche méridionale, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche grise et Pie-grièche à poitrine rose.

Le PNA devrait entrer en vigueur en 2023 pour une période de 10 ans.

### 6.2. Animation régionale

Le comité technique regroupant les animateurs de la déclinaison régionale et la DREAL Grand Est s'est déroulé le 7 décembre 2022 en distanciel. Cette réunion vise à présenter le bilan des actions mises en place en 2022 et les perspectives d'axes de travail pour la saison 2023 (compte-rendu disponible en Annexe 1).

## **REMERCIEMENTS**

Les structures animant la déclinaison en Grand Est du Plan national d'actions « pies-grièches » sur le territoire régional remercient la DREAL Grand Est, le FEDER, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, et le Conseil Départemental de la Meurthe-et-Moselle pour leurs soutiens financiers respectifs.

Nous remercions également l'ensemble des structures et les observateurs bénévoles ayant participé aux inventaires et/ou ayant communiqué leurs observations sur les bases Visionature (Faune-Alsace, Faune-Lorraine et Faune-Champagne-Ardenne).

## BIBLIOGRAPHIE

BUCHÉL E. (2012). Les Pies-grièches grise et à tête rousse. Plan régional d'actions Alsace 2012-2016. Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace – DREAL Alsace. 58p.

BUTTET A. (2022). Bilan des actions dans le cadre du Plan régional d'action Pie-grièche en Lorraine - Rapport d'activités 2022 - LOANA. 31 pages.

GILLIS M. (2022). Pie-grièche grise. Identification des sites d'hivernage en Alsace dans le cadre du Plan Régional d'Actions - Période 2011-2022. DREAL Grand-Est - LPO Alsace : 31 p.

LEFRANC N. & ISSA N. (2013). Plan national d'actions Pies-grièches Lanius Sp 2014-2018, non validé. MEEDDAT.

TAYSSE L. (2021). Bilan du Plan National d'Actions en faveur des pies-grièches (Lanius sp.) 2014-2018. LPO France – Ministère de la Transition Ecologique. 159p.

TOUSCH J-D. & HOFFMANN N. (2017). Prospections en vue d'évaluer la population de Pie-grièche grise (Lanius excubitor) dans le secteur de Sarreguemines / Bitche (57) – Année 2016. 20p.

## ANNEXE

### Annexe 1 : Compte-rendu du comité technique de la déclinaison régionale

#### Compte rendu Comité technique Pies-grièches

7 décembre 2022 - Visioconférence

**Présents :** Benoît PLEIS (DREAL Grand Est), Charline BOISSARD (DREAL Grand Est), Anthony BUTTET (LOANA), Eric BRUNISSEN (LPO Alsace), Delphine LACUISSE (LPO Alsace), Laurie-May GONZALES (CPIE de Meuse), Marie DELIGNY (LPO Champagne-Ardenne).

#### Échanges et relevés de décision :

##### Coordination / Animation régionale

- En Alsace, Delphine reprend l'animation du PRA à la suite d'Eric.
- PNA : lancement de la rédaction d'un 2<sup>ème</sup> plan national dans le courant de l'année 2022. La partie état des lieux à bénéficier d'une première relecture et les groupes de travail sur les fiches actions sont en cours. Prochaine relecture prévue pour début 2023 avec une volonté d'un passage au CNPN à l'été.
- PRA : ce projet a été lancé en 2020 et s'appuie sur le 1<sup>er</sup> PNA. En 2022 ont eu lieu les dernières relectures et le document final a été soumis à Charline pour avis avant passage au CSRPN à programmer. Le déclenchement du nouveau PNA peut rendre quelque peu anachronique le PRA, notamment sur le volet des fiches actions.

Question posée sur le fait de faire passer le PRA (qui s'appuie sur le 1<sup>er</sup> PNA) au CSRPN, alors que le 2<sup>ème</sup> plan national devrait sortir prochainement ?

Réponse de Benoît Pleis : si le PNA sort réellement dans le délai escompté alors il est préférable d'attendre. Il faut s'assurer lors du prochain comité de relecture de l'avancée des travaux de ce PNA et dans le cas où on sent qu'il y aura du retard dans le livrable alors ne plus perdre de temps et proposer le PRA au CSRPN.

##### Connaissance / suivi des populations

###### Suivi des populations :

Nouvelle méthodologie d'inventaire reposant sur des prospections de mailles 2\*2km (sélection via les données historiques).

Sont ciblés en priorités, les secteurs avec possibilités d'actions de préservation.

###### **PGTR nidification :**

- Actualisation des connaissances sur la Lorraine sur plus 80 mailles. Le secteur prioritaire se positionne sur le Saintois. Les autres secteurs, secondaires, se situent sur l'ouest-vosgien et les Côtes de Meuse auxquels viennent s'ajouter quelques mailles disséminées sur le 54 et le 57.
- En Alsace, veille sur le secteur de Sarrewerden / Sarre-Union.

###### **PGG nidification :**

- Actualisation des connaissances sur le secteur de Moselle est avec la prospection de 40 mailles.
- Actualisation des connaissances sur le Bassigny avec la prospection de 40 mailles

- Connaissance :

Travail de la LPO Alsace sur l'hivernage de la PGG avec une analyse des données des 10 dernières années. L'objectif étant d'identifier les secteurs régulièrement fréquentés, de croiser avec les zonages de protection et d'informer/sensibiliser par la suite les gestionnaires à la bonne prise en compte de l'espèce.

### Protection / gestion / restauration

- Développements de projets AAP-TVb

- Le temps d'ingénierie porté par le PRA a permis le montage de 3 AAP-TVb en Lorraine, tous retenus. En 2022, les actions concrètes ont concerné la ComCom Terre d'Eau (LOANA) et la ComCom Pays de Bitche / ComAglo Sarreguemines Confluence (LPOGE en lien avec PNR Vosges du Nord). Le projet sur ComCom Ouest Vosgien (LOANA) sera déployé en 2023.
- En Haute-Marne, peu d'avancées sur la ComCom de Meuse-Rognon de par le manque de dynamisme à cette l'échelle de l'intercommunalité.

Eric Brunissen rapporte un refus d'éligibilité d'arbres isolés comme trame verte dans un projet TVb en Alsace. Charline Boissard va solliciter ses collègues de la DREAL impliqués dans le comité des financeurs pour avoir davantage d'informations sur ce refus.

### Ecolabel & Charte des bonnes pratiques agricoles

- Lancement en 2020, poursuite du déploiement en 2022. En 2 ans, engagement de 18 agriculteurs.
- Valorisation des produits au travers de l'application de sticker sur les 140 produits sous Ecolabel commercialisés dans des points de vente en circuit-court.

Charline Boissard questionne sur le retour des personnes engagées : est-ce qu'ils ressentent une réelle plus-value dans la vente des produits ? Anthony indique qu'il n'y a pas encore d'étude, d'analyse sur cet item pour le moment.

- Traitements antiparasitaires

- Action en lien avec le Groupement Technique Vétérinaire (GTV) du Grand Est.
- 1<sup>ère</sup> formation effectuée en juin 2022 : 14 participants (complet). Devant le succès et la mise en attente d'agriculteurs, une seconde session a été montée pour le mois de décembre en réaffectant notamment des crédits du PRA RDG non utilisés (liés au MU non déployées en Champagne-Ardenne faute d'individus).

### Communication / valorisation

- Une animation grand public réalisée en Meuse par LOANA sur un secteur d'hivernage de la PGG.
- Sensibilisation des propriétaires : envoi d'un courrier d'information effectué sur la Lorraine suite au suivi PGTR mené en 2022. Travail identique en cours sur le Bassigny en lien avec la Chambre d'Agriculture 52.
- Courrier d'information aux communes : envoi initialement assuré par la DREAL Grand Est mais le manque de temps ne permet pas de mener à bien cette action. Les animateurs se proposent de la réaliser. Il faudra réactualiser la liste des communes et possiblement la maquette du courrier qui avait été proposée.

## 2. Perspectives 2023 :

### Connaissance et suivi des populations :

#### **PGTR nidification :**

- actualisation des connaissances sur le Bassigny (52), la dernière enquête datant de 2018 => 80 mailles 2\*2km prioritaires ciblées
- suivi sur le secteur de Sarrewerden / Sarre-Union en Alsace
- suivi sur le secteur de Bonzée par le CPIE de Meuse : zone n'ayant pu être couverte en 2022

#### **PGG nidification :**

- actualisation des connaissances en Lorraine, le dernier recensement remontant à 2016 => 110 mailles 2\*2 km prioritaires ciblées.

### Conservation et protection

- Formations en lien avec le GTV sur la gestion raisonnée des traitements antiparasitaires au pâturage
  - 1 session au printemps secteur Bassigny LPO-GTV en lien avec CA 52
  - 1 session à l'automne secteur Ouest Vosgien LOANA-GTV

### Communication et valorisation

- Animation grand public
- Rencontre des agriculteurs concernés par des territoires à PG dans le Bassigny en lien avec CA 52
- Courrier aux communes

### Coordination

PNA : participation au comité de rédaction et relecture

PRA : vers une validation en CSRPN, adaptation avec nouveau PNA si ce dernier est entériné dans l'année



Crédits photos : Jean-David et Etienne TOUSCH  
Marie DELIGNY

Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne

Ferme des Grands Parts – D13  
51290 OUTINES

Tel. : 03.26.72.54.47  
[champagne-ardenne@lpo.fr](mailto:champagne-ardenne@lpo.fr)



**Agir pour  
la biodiversité**